



Contestation valeur de reprise moto et indemnisation

Par **jeancri**, le **20/08/2010** à **14:50**

Bonjour,

en 1er , felicitation pour votre site

Voila , j'ai ete victime d'un accident de moto le 19/07/2010 ,non responsable , dans le cadre d'un accident de trajet ; la moto achetee neuve en 04/2009 a ete expertisee et et la vrade etait de 6800€ reevaluee a 7000€ apres contact avec expert ; "les dommages imputables au sinistre s'elevent (avant demontage) a 7901.46€

l'expert de la compagnie reste sur la somme de 7000 € justifiant par petites annonces et la possibilite de trouver un vehicule equivalent pour cette somme , mais ne tient pas compte que c'est une minorite d'annonces avec ces chiffres et qu'aucune de ces machines ne se trouve dans mon departement (frais de transport...), et ne tient pas compte des frais de carte grise ; tout les articles que j'ai consulte mentionnent l'article 1382 du code civil pour reparation integrale du prejudice en cas de non responsabilite et article L 121- 1 du code des assurances dans ce cas , puis-je contestee la vrade du fait que leur argumentation s'appuie sur des annonces et deja reevaluee ?

est-ce que je peux demander la somme de 7901.46€ sachant que cela correspond a la valeur de remise en etat sachant que " le montant de la remise en etat est due , peu importe ce que decide d'en faire l'assure (civ.2,31/03/1993,rtd civ.1993,838,obs Jourdain)et quelle procedure utiliser ou que mettre en avant pour que l'assureur m'ecoute ?

doit-on garder le vehicule accidente assure le temps des procedures ?

merci de votre reponse

Par **mimi493**, le **20/08/2010** à **18:49**

Si la valeur de remise en état dépasse la valeur de remplacement du bien, je doute que vous puissiez avoir gain de cause

Par **jeetendra**, le **20/08/2010** à **20:17**

Bonsoir, mon conseil acceptez très vite la proposition de l'assureur (la VRADE dépasse même le prix d'achat d'origine de votre moto), c'est vraiment exceptionnelle, rare comme proposition, contraire même au principe indemnitaire, ne tergiversez pas, cordialement.

Par **jeancri**, le **21/08/2010** à **13:45**

bonjour , je vais être plus succinct : la VRADE est de 7000 € à ce jour , le montant des réparations est de 7901.46 € , puis-je demander ce montant à l'assurance du fait que je sois victime non responsable dans l'accident , et par quel moyen , et quels textes ou références utiliser ?

merci pour vos réponses , et si quelqu'un a connu pareille mésaventure comment avez-vous fait pour être indemnisé correctement
dans ce message , je n'évoque que la partie matérielle , parce qu'il y a le préjudice corporel à voir aussi

Par **djezer**, le **29/10/2010** à **16:27**

Salut jeancri as tu obtenu réparation car je suis dans le même cas que toi l'expert a expertisé ma voiture 13000€ puis a mis ma voiture sur 1 site d'enchère au professionnel épaviste qui a enchère à 6200€ .

la valeur des réparations s'élève à 9979 € .

Je désire donc de garder mon véhicule et de demander à être indemnisé sur le montant des réparations pourquoi l'expert veut-il déterminer la valeur vénale du montant d'une expertise . pouvez me donner des infos ou si vous connaissez des règles car assurances et expert se renvoient la balle merci.

Par **jeancri**, le **29/10/2010** à **16:38**

bonjour , j'ai fini par accepter la somme de 7000 € correspondant à la valeur vénale , j'ai eu en plus le remboursement de la carte grise en ralant , c'était un accident non responsable et ma moto avait été achetée neuve , de plus l'expert calcule la valeur en fonction des prix LES PLUS BAS du marché pour évaluer la somme ; quant à garder le véhicule , s'il est gravement accidenté et mis sous procédure de rétention de cg , la réparation n'est pas prise en totalité si le montant dépasse la valeur ; s'ajoute le risque de rouler avec un véhicule "retapé" , surtout si des organes importants ont été touchés

Par **djezer**, le **29/10/2010** à **16:46**

salut non mon vehicules n'est pas dangereux je roule tous les jours avec il a ete vandalisé l'expert veut me rembourser 13000 mais les reparations sont de 9979 il y a une marge mais je voulez savoir pourquoi il me deduit 13000-6200 euros prix de vente de mon vehicules est ce legale que cela est la valeur venale.

Par **jeancri**, le **30/10/2010** à **10:02**

bonjour , je ne suis pas expert en la matiere , donc je m'absitiendrais de te donner une explication , je pense que la valeur de reparation est superieur a un certain pourcentage de la valeur venale , donc il pense est economiquement irreparable et te propose une indemnisation sur la base d'une valeur de rachat
par contre , si tu fais reparer ta voiture aux frais de l'assurance , je pense que tu seras gagnant discute avec ton agent et fais toi expliquer tout ça , surtout si tu n'es pas responsable
bon courage

Par **djezer**, le **30/10/2010** à **12:33**

bonjour jeancri je peut demander la valeur des reparation

Par **jeancri**, le **30/10/2010** à **13:55**

je crois de memoire que tu peux demander le montant entre la valeur venale et la valeur de rachat par une casse , je suis pas sur que tu puisses avoir plus , par contre , si tu fais reparer , il devrait pas y avoir de probleme
moi , j'ai conteste la valeur venale car je sentais que je me faisais avoir et attention car il y a l'expert independant et celui de la compagnie qui doit valider
vois avec ton agent ou avec le siege , ou envoie un mail avec tes resultas de recherche (textes)et valeur estimee de ton vehicule avant choc , prix pratiques , ...demande aussi le remboursement de la cg si tu dois t'en separer
c'est dur , je sais mais bon il faut voir a ne pas perdre trop de plumes
bon we